

BULLETIN D'ADHÉSION

Pourquoi adhérer ?

Pour remplir correctement votre mandat, **vous ne pouvez rester isolé(e)**.

Pour vous y aider, des DDEN du département ont créé une association Loi 1901 dite Union de la Haute-Vienne des DDEN, reconnue d'utilité publique.

L'Union de la Haute-Vienne des DDEN vous apporte :

- **Une assurance** Recours Civil et Individuelle Accidents auprès de la MAIF dans l'exercice de votre mission ;
- **Un Site informatique**, fort bien agencé, où vous trouverez tous les documents pour exercer votre mission.
- **Une Revue Nationale** richement documentée : « **Le Délégué** ».

Comment adhérer ?

Le montant de cette adhésion annuelle est fixé à :

- **30 € pour les DDEN en fonction,**
- **17 € pour les DDEN honoraires.**

Un reçu fiscal du montant de votre cotisation vous permettra de bénéficier d'une remise d'impôt, si vous êtes imposable, de 66 % de son montant.

L'adhésion, comprend la cotisation, une assurance pour vous couvrir dans l'exercice de vos fonctions bénévoles et l'abonnement, qui forment un tout indissociable.

1. Établir un chèque à l'ordre de : **Union H.V. des DDEN**, sans autre mention ;
2. **Compléter l'imprimé** ci-dessous ;
3. Envoyer le tout, **à notre Trésorier** :

Monsieur Jean-Claude ROBERT - 21 Rue de l'Alouette - 87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE

Afin d'éviter tout oubli, merci de nous faire parvenir votre cotisation dès maintenant et, si possible, avant le 31 décembre.

Avec nos meilleurs sentiments.

Le Bureau de l'Union de la Haute-Vienne des DDEN



IMPRIMÉ À JOINDRE À VOTRE CHÈQUE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

DDEN pour l'école de :

Secteur :

Adresser le tout à :

Monsieur Jean-Claude ROBERT - 21 Rue de l'Alouette - 87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE